

**Communauté d'Agglomération
Pau Béarn Pyrénées**

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil Communautaire
Séance du 21 décembre 2017**

Date de la convocation : 15 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU , M. Michel BERNOS , M. Nicolas PATRIARCHE , M. Francis PEES , Mme Michèle LABAN-WINOGRAD , M. Jean-Yves LALANNE , M. Christian LAINE , M. Didier LARRIEU , M. Claude FERRATO , M. Jean-Claude BOURIAT , M. Gérard GUILLAUME , M. Marc CABANE , M. Eric SAUBATTE , Mme Patricia WOLFS , M. Jean-Louis PERES , Mme Odile DENIS , M. Jean-Paul BRIN , M. Régis LAURAND , Mme Marie-Laure MESTELAN , M. Thibault CHENEVIÈRE , Mme Geneviève PEDEUTOUR , Mme Alexa LAURIOL , Mme Christelle BONNEMASON CARRERE , M. Alain VAUJANY , M. Michel CAPERAN , M. Jean-Marc ARBERET , Mme Martine BIGNALET , M. Arnaud JACOTTIN , Mme Véronique DEHOS , Mme Marylis VAN DAELE , M. Joël GRATACOS , Mme Valérie REVEL DA ROCHA , M. Pascal PAUMARD , M. Victor DUDRET , Mme Josiane MANUEL , M. Patrick BURON , M. Eric CASTET , M. Jean-Marc DENAX , Mme Corinne HAU , M. Philippe FAURE , M. Jean-Pierre LANNES , M. Jean OTHAX , M. Jean MOURLANE , M. Christophe PANDO , M. Jacques LOCATELLI , Mme Martine RODRIGUEZ , M. Bernard SOUDAR , M. Gilles TESSON , M. Hamid BARARA , M. Patrick CLERIS , M. Philippe COY , M. Gilbert DANAN , M. Jean-Michel DE PROYART , M. Frédéric DAVAN , M. Bruno DURROTY , Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER , M. Jean-François MAISON

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Monique SEMAVOINE (pouvoir à M. BAYROU), Mme Annie HILD (pouvoir à M. PAUMARD), M. André ARRIBES (pouvoir à Mme BIGNALET), M. Pascal MORA (pouvoir à M. FERRATO), M. Michel PLISSONNEAU (pouvoir à Mme LABAN-WINOGRAD), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. LAURAND), Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (pouvoir à Mme PEDEUTOUR), Mme Pauline ROY (pouvoir à M. SAUBATTE), Mme Anne CASTERA (pouvoir à Mme DENIS), Mme Corinne TISNERAT (pouvoir à M. PEES), M. Pascal FAURE (pouvoir à M. LOCATELLI), Mme Claire BISOIRE (pouvoir à M. BARARA), M. André DUCHATEAU (pouvoir à M. MAISON), Mme Béatrice JOUHANDEAUX (pouvoir à Mme MESTELAN), Mme Chengjie ZHANG PENE (pouvoir à Mme BONNEMASON CARRERE), Mme Ornella AUCLAIR (pouvoir à M. LALANNE)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Pascal BONIFACE, M. Jean LACOSTE, Mme Nejia BOUCHANNAFA, M. Pascal GIRAUD, Mme Florence THIEUX- MORA, Mme Catherine BIASON, Mme Charline CLAVEAU ABBADIE, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Patricia GARCIA, M. Alexandre PEREZ, Mme Leïla KHERFALLAH, Mme Nathalie LARRADET

Secrétaire de séance : Mme Charline CLAVEAU ABBADIE

**N° 39 BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : M. PERES

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2018 relatif au budget annexe du service de l'assainissement s'élève à 28 920 000 € HT , en mouvements réels qui se décompose par section de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	19 560 000 €	12 525 000 €
FONCTIONNEMENT	9 360 000 €	16 395 000 €
TOTAL	28920000	28920000

En section de fonctionnement,

a) les produits (16,4 M€, + 3 %)

L'évolution de la redevance résulte d'une croissance annuelle du tarif indexée sur l'inflation (+1 % en 2018) pour compenser les variations de l'assiette de facturation. Ainsi la redevance d'assainissement collectif s'établira en 2018 à 1,97 € HT/m³ (1,95 en 2017).

b) les charges d'exploitation (9,4 M€, + 5,6 % par rapport au BP 2017, hors subvention exceptionnelle pour le bâtiment du service)

Les charges à caractère général (3,3 M€, + 6,8 %) augmentent en raison de l'exercice effectif de la compétence sur de nouvelles communes (ex gave et coteaux, +75 K€) et du renforcement des actions d'entretien et d'investigations sur les réseaux (+135 K€) ainsi que de l'évolution du coût de traitement de STEU de Lescar (+100 K€). L'évolution des charges de personnel (2,25 M€ +8,7%) s'explique par l'effet en année pleine de la réorganisation de la Direction du Cycle de l'Eau (+120 K€). Cette augmentation est compensée en partie par l'évolution des recettes liées la mutualisation Eau/Assainissement (+ 72 K€). Le coût du RIFSEEP et du PPCR est estimé à 50 K€. Les dépenses d'incinération des boues d'épuration (1,65 M€) sont supposées stables.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 7 M€ en progression de près de 16 % (6 M€ en 2017).

En section d'investissement,

L'enveloppe budgétaire 2018 sera principalement concentrée sur la mise en conformité des systèmes d'assainissement et la gestion patrimoniale des réseaux en parallèle des opérations d'aménagements de l'espace public portées par les communes. Il s'agit des autorisations de programme suivantes :

- AP 14402 (2014/2016) pour 4,2 M€ solde des crédits de paiement engagés pour l'opération Rauski ;
- AP 17403 (2017/2020) pour 11 M€ , dont STEUP Lescar (3,9 M€), mise en œuvre des schémas directeurs de Gan (2,6 M€) et Idron (1,2 M€) , divers travaux patrimoniaux (2,3 M€).

En complément de l'autofinancement (7 M€) et des subventions de l'agence de bassin (1 M€), l'emprunt d'équilibre s'établirait à 10,86 M€ pour un amortissement de 2,8 M€.

Conformément aux orientations budgétaires du 30 novembre 2017 et après consultation de la conférence Finances-Administration générale du 12 décembre 2017, il vous appartient de bien vouloir adopter le budget primitif 2018 du budget annexe assainissement arrêté aux montants réels indiqués ci-dessus et selon le document budgétaire ci-joint.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

**Le Président
François BAYROU**